internationales, d'autre part. De plus, le débat reste ouvert, même entre ceux qui soutiennent l'objectif, quant aux moyens à se donner pour parvenir à cette fin. En outre, les bases philosophiques et normatives du concept méritent un examen plus attentif.

Les participants ont commencé par se demander si la sécurité humaine représente une évolution politique temporaire ou un changement de paradigme plus durable. Ils ont conclu en majorité que l'on pouvait qualifier la sécurité humaine, pour être plus précis, de « changement de paradigme » résultant d'un ensemble de bouleversements profonds de l'ordre international. Selon eux, ce changement de paradigme correspond à une évolution des perceptions de ce qui constitue les principales menaces contre la sécurité (des guerres et des conflits internationaux aux menaces environnementales, en passant par le trafic de stupéfiants, les épidémies, etc.), à l'évolution du monde au lendemain de la Guerre froide (y compris la mondialisation, la « victoire » tant clamée de la démocratie libérale, la recherche d'un nouveau mandat pour l'ONU), ou aux conséquences de l'incapacité croissante de l'État-nation à réagir face à ces changements.

Certains expliquent que, même si l'on acceptait que la sécurité humaine représente un changement de paradigme, il n'en reste pas moins que le concept est trop large et trop vague pour être utile aux décideurs, car il s'applique à toute une série de menaces fort différentes et prescrit un ensemble de solutions politiques diverses et parfois incompatibles pour les écarter. De plus, d'aucuns font valoir que, dans les faits, la sécurité humaine est trop amorphe pour donner de bons résultats, tout spécialement lorsque les fonds publics s'amenuisent. Si la sécurité humaine devient le « fourre-tout » des nouvelles menaces ou de « nouveaux biens », elle sera tellement élastique et coûteuse pour les États qu'elle perdra toute utilité en tant que principe de la politique étrangère du Canada.

Un consensus s'est dessiné au cours de la journée, à savoir que la sécurité humaine ne devrait être considérée ni comme un ensemble particulier de menaces ni comme un ensemble de produits pratiques qu'il est possible d'appliquer uniformément et universellement. En fait, la sécurité humaine pourrait être considérée comme une nouvelle *perspective* qui, si on la prend au sérieux, transforme en profondeur le paysage de la politique étrangère. Qu'ils utilisent cette perspective pour prendre l'initiative de nouvelles mesures internationales (comme les traités sur les armes de petit calibre ou sur les enfants soldats) ou, plus modestement, pour poser un regard nouveau sur les relations bilatérales existantes avec un pays donné, sur les institutions multilatérales ou sur les dollars de l'aide sur place et sur les contrats, les artisans de la politique étrangère du Canada devraient se demander qu'elle est la meilleure utilisation à faire de l'argent pour protéger la vie et les moyens de subsistance des personnes et de leurs collectivités, *dans ce contexte et à ce moment particuliers*. La sécurité humaine pourrait donc être synonyme à la fois de changements progressifs et de changements visionnaires à grande échelle. La combinaison de mesures prises et le programme suivi varieront selon le contexte, mais la perspective susmentionnée, qui garantit que la sécurité humaine est non seulement dans tous les esprits mais primordiale, restera la même.

Une définition aussi modulée peut présenter des risques, dont les suivants. Le plus évident concerne la question de la cohérence entre différentes réponses à des situations où la sécurité humaine est menacée. Est-ce que des réactions très différentes à des atteintes aux droits de la